



## Communiqué de presse DH/4842

**Instance permanente sur  
les questions autochtones**  
8<sup>e</sup> séance – matin

### LES AUTOCHTONES RÉAFFIRMENT LEUR DROIT INALIÉNABLE À UNE

### ÉDUCATION RESPECTUEUSE DE LEURS SAVOIRS TRADITIONNELS

L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a poursuivi ce matin ses discussions sur l'Objectif du Millénaire relatif à l'éducation primaire pour tous. Comme hier, l'accent a été mis sur la nécessité de promouvoir une transmission des savoirs traditionnels associant les efforts des populations autochtones, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des institutions du système des Nations Unies. Pour le représentant de l'Indonésie, l'éducation est ainsi un droit de l'homme inaliénable et, a-t-il dit, la politique de son Gouvernement est de parvenir à une décentralisation visant à faciliter la diffusion de l'enseignement primaire sur tout le territoire. Un tel processus, a-t-il dit, se veut respectueux des aspirations régionales et des identités culturelles, les programmes scolaires devant être adaptés aux besoins des communautés.

La question particulière de la défense des langues traditionnelles a suscité, de la part de nombreux intervenants à la discussion, des commentaires sur les moyens à trouver pour permettre la réhabilitation des plus menacées. Sur la base de la reconnaissance du caractère essentiel des langues minoritaires pour la connaissance des peuples autochtones du monde, la représentante de Indigenous Youth Caucus a par exemple recommandé que les Nations Unies déclarent l'année 2007 « année internationale des langues autochtones ». « Dans un tel cadre, nous pourrions dégager des stratégies pour revaloriser nos langues et lutter efficacement contre les politiques « linguicides » et promouvoir de manière plus crédible l'éducation primaire universelle », a-t-elle dit.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, José Antonio Ocampo, a reconnu qu'il restait encore beaucoup à accomplir en faveur des peuples autochtones. Selon lui, cette deuxième décennie commencée en janvier 2005 doit permettre d'augmenter la participation de ces peuples, notamment dans le cadre des activités de l'Instance permanente. « L'instance pourrait diriger les actions à mener au niveau national en faveur des peuples autochtones pour cette deuxième Décennie, a-t-il proposé, des comités tripartites composés de représentants des gouvernements, des peuples autochtones et des organismes des Nations Unies pouvant également être mis en place au niveau des pays. »

Cette déclaration a été suivie de remarques à l'occasion d'un débat interactif au cours duquel il a été demandé que soient renforcées les recommandations sur ce que pourraient être les stratégies novatrices visant à améliorer la vie des peuples autochtones et tribaux. Les questions relatives à la finalisation du projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones et du faible engagement des gouvernements ont également été abordées. Les intervenants ont estimé qu'il était indispensable de renforcer la coopération entre les parties prenantes et de trouver à cette fin un mécanisme s'appuyant sur des normes pertinentes.

De même, il a été demandé que s'ouvre un débat sur les conditions favorables à une intégration durable de la question autochtone dans les programmes nationaux de développement.

L'Instance poursuivra ses travaux lundi matin 23 mai, à partir de 10 heures.

## ***OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET PEUPLES AUTOCHTONES***

### **Assurer l'éducation primaire pour tous**

#### **Suite des discussions**

La représentante de la Confédération indienne des peuples et tribus autochtones a rappelé que dans certaines régions indiennes, les peuples autochtones ne participent pas à la gestion de la vie du village, et notamment dans le domaine de l'éducation. L'éducation devrait être un outil inaliénable aux mains des peuples autochtones, a-t-elle estimé. Elle a donc recommandé d'utiliser la langue maternelle au niveau de l'école primaire en formant des professeurs autochtones. Elle a également recommandé que l'éducation des filles soit assurée correctement. Il faut également selon elle augmenter les fonds aux peuples autochtones, mais aussi sensibiliser la population dominante vis-à-vis de la contribution des peuples autochtones à la nation. Il faut enfin renforcer les capacités des peuples autochtones pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins.

M. DICKY KOMAR (Indonésie) a noté que l'économie mondiale se fondait désormais de plus en plus sur les connaissances, l'éducation représentant ainsi un capital indispensable pour toutes les populations. Une population en bonne santé et instruite représente un atout formidable pour un pays. L'éducation est un droit de l'homme inaliénable, et l'Indonésie fonde son action gouvernementale, dans ce contexte, sur la Déclaration du Millénaire. Les incidences budgétaires de son engagement sont énormes, mais le Gouvernement indonésien est déterminé à améliorer les systèmes sociaux existants pour que la population puisse en profiter. À cette fin, nous nous attachons à associer les populations locales et les autorités centrales. À terme, l'objectif est de parvenir à une décentralisation visant à faciliter la diffusion de l'enseignement primaire universel. Un tel processus se veut respectueux des aspérités régionales et des identités culturelles. Les programmes scolaires doivent donc être adaptés aux besoins des communautés. Dans un tel cadre, l'Indonésie est d'avis que les ONG, le secteur privé et les collectivités locales doivent fonctionner conjointement.

Le représentant des Yamasee Native Americans She-Clana suggéré l'implantation de bureaux d'information spécifiques sur les sociétés et cultures autochtones destinées aux peuples autochtones.

Mme DONNETTE CRITCHLOW (Guyana) a rappelé que son pays avait dégagé 49 millions de dollars guyanais pour développer l'économie autochtone. Elle a également évoqué un programme de nutrition qui a permis d'élever le taux de scolarisation des populations amérindiennes. Par ailleurs, pour améliorer la formation des enseignants autochtones, un programme de télé-enseignement a été mis en place. Mais il reste encore beaucoup à accomplir car l'Instance permanente, selon Mme Critchlow, a permis d'identifier les difficultés des peuples amérindiens. Il faut maintenant mettre en œuvre de véritables stratégies et favoriser le dialogue, a-t-elle conclu.

Le représentant du Newa Day Darbo a déclaré que le peuple du Népal qu'il représentait pâtissait des manquements de l'État népalais en matière de respect des obligations, conformément à l'objectif d'éducation primaire universel. Dix ans après avoir commencé à privatiser l'éducation, nous assistons à la poursuite d'une commercialisation sauvage des établissements. De ce fait, a poursuivi le représentant, l'éducation est devenue un secteur lucratif dont ne profitent pas les peuples autochtones qui sont les laissés pour compte de ce système à péages qui accentue le fossé entre nantis et démunis.

Le représentant du Mexique a affirmé que la Constitution mexicaine reconnaissait le caractère pluriculturel du pays. Le Gouvernement fédéral promeut et coordonne des politiques transversales à

destination des populations autochtones, a-t-il affirmé. Un conseil a été mis en place au sein du Gouvernement afin de sauver les langues des populations autochtones, leur histoire, leurs cultures. La loi générale sur les langues des peuples autochtones leur a octroyé le statut de patrimoine national. Mais il reste beaucoup à faire, a reconnu le représentant du Mexique, car l'exclusion sociale et la discrimination demeurent, et la situation de l'éducation des populations autochtones demande que l'on s'en occupe avec persistance.

Le représentant de l'Asociacion Nacional Indígena Salvadoreña a tenu à faire part de ses préoccupations s'agissant du sort fait à son peuple par le Gouvernement du Salvador. Le Gouvernement du Salvador ne nous a même pas reconnu comme peuple autochtone, notre langue n'est plus enseignée et une étude récente a montré les problèmes de maltraitance auxquels nous devons faire face sur nos terres occupées par des gens qui méconnaissent et méprisent nos savoirs traditionnels.

M. HARRY ANTHONY PATRINOS, Banque mondiale, a présenté les points saillants d'une étude récente de la Banque mondiale portant sur l'évolution des indicateurs concernant les revenus, l'éducation, la santé et le développement humain des peuples autochtones et non autochtones d'Amérique latine au cours de la décennie 1994-2004. Les peuples autochtones représentent 10% de la population totale d'Amérique latine, a-t-il souligné, précisant que l'étude actualisait un rapport de 1994 et se concentrait sur cinq pays de la région qui ont une forte proportion d'autochtones: la Bolivie, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique et le Pérou. Ce rapport établit quatre recommandations principales, a-t-il affirmé. Il a ainsi cité la nécessité d'une meilleure éducation pour les peuples autochtones, basée notamment sur un enseignement dans les deux langues, de réduire l'écart des revenus et de l'accès aux soins de santé pour les enfants entre autochtones et non autochtones, d'améliorer la collecte des données liées à l'identification des populations autochtones et de fixer des objectifs clairs visant à accorder aux groupes autochtones une voix plus importante et une plus grande responsabilité dans la mise en œuvre des programmes sociaux.

Le représentant de l'organisation indigène Aymara « Taypi Ceqe » a affirmé qu'en Bolivie, le taux d'analphabétisme était de 13%, soit 2% de plus que la moyenne sud-américaine et qu'un analphabète sur trois en Bolivie est autochtone. L'apprentissage est de très faible qualité. Il faut selon lui utiliser les moyens de communication et les nouvelles technologies, mais il faut aussi une éducation multilingue qui puisse ouvrir vers d'autres cultures, il faut une éducation intersectorielle et transversale, a-t-il conclu.

Le représentant des moines bouddhistes Krom a déclaré que son pays avait souffert de manière indicible des politiques de persécution perpétrées par les autorités vietnamiennes. La torture à notre encontre, notamment, se poursuit. La communauté bouddhiste Krom est détruite un peu plus chaque jour. Nos temples, qui servaient jadis de lieu de connaissances et de sagesse, sont aujourd'hui des lieux de harcèlement. Ils sont parfois utilisés pour accueillir des agents vietnamiens. Tout est fait dans ce contexte pour casser les pratiques bouddhistes: nous ne pouvons plus voyager à l'intérieur de notre propre pays et l'accès à l'enseignement supérieur nous a été retiré. Notre peuple et les moines Krom lancent un appel aux Nations Unies pour que soit reconnu le conflit en cours afin que cessent les souffrances.

Le représentant du Consejo Indio de Sud América a déclaré que, dans un contexte très difficile, les autochtones devaient se concentrer sur la défense de leurs cultures, leurs langues, leurs traditions, cela en sensibilisant au maximum leurs jeunes. Le Gouvernement canadien nous prive, par ses lois et sa politique, d'exercer notre droit à l'autodétermination, et en particulier de notre droit à dispenser une éducation qui soit en phase avec notre histoire propre et nos savoirs traditionnels. Nos enfants ne sont pas voués à devenir des consommateurs, nous voulons d'abord en faire des hommes instruits avec leur propres langues, et s'épanouissant à l'abri des persécutions de l'État. La diversité des peuples autochtones contribue au développement de la communauté humaine. C'est pourquoi nous recommandons à la présente session que, au cours des sessions ultérieures, toute décision prise au niveau mondial au sujet de l'éducation et des programmes éducatifs universaux ne puisse être entérinée qu'avec le consentement de tous les peuples du monde.

La représentante de Caucus nord-américain a expliqué que la transmission des langues minoritaires devait être une priorité en vue de réaliser l'Objectif d'éducation pour tous. Ces langues sont

essentielles pour la connaissance de nos peuples. Or, les langues traditionnelles d'Amérique du Nord sont particulièrement menacées et, avec elles, l'éducation de nos collectivités et notre patrimoine culturel. C'est pourquoi, nous recommandons à la présente session que les Nations Unies déclarent l'année 2007, année internationale des langues autochtones. Dans un tel cadre, nous pourrions dégager des stratégies pour revaloriser nos langues et lutter efficacement contre les politiques « linguicides » et promouvoir de manière plus crédible l'éducation primaire universelle.

Le représentant du Indigenous Youth Caucus a demandé à l'instance permanente d'encourager le développement de programmes scolaires destinés aux jeunes autochtones et non-autochtones sur l'histoire des peuples autochtones, leur culture et la décolonisation. Il a prié l'Instance permanente d'encourager les États à revoir leur politique d'aide et de bourses pour permettre à plus de jeunes autochtones d'aller à l'école, éliminer tout facteur qui pousse ces jeunes à avoir honte de leur culture, à éliminer dans les manuels scolaires tout élément négatif envers les peuples autochtones. Il faut enfin, selon lui, utiliser les langues locales dans les écoles. Il a conclu en recommandant d'inclure un représentant des jeunes dans chaque délégation participant à l'Instance permanente.

Le représentant du Mouvement pour la survie du peuple ogoni a estimé que la réalisation de l'OMD 2 était très difficile en Afrique et notamment au Nigéria car le Gouvernement ne reconnaît pas les langues autochtones et la spécificité des cultures des peuples autochtones. L'Instance permanente devrait selon lui engager le Nigéria à promouvoir les langues autochtones comme outils d'éducation à part entière. Il a également demandé à l'instance d'encourager le Gouvernement nigérian à développer des programmes spécifiques pour les populations autochtones, et en particulier pour le peuple ogoni.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, M. JOSÉ ANTONIO OCAMPO, a reconnu qu'il restait encore beaucoup à accomplir en faveur des peuples autochtones, puisqu'une étude menée par le bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme auprès des organisations autochtones révèle que seules 36% des personnes interrogées ont constaté un changement positif dans leur communauté ces 10 dernières années. Selon M. Ocampo, cette deuxième Décennie internationale des populations autochtones doit permettre de renforcer la participation de ces dernières notamment dans les activités de l'Instance permanente. Il faudrait mettre en place un programme qui prenne en considération les problèmes des peuples autochtones dans le domaine du développement. Les deux thèmes de cette prochaine Décennie, a poursuivi M. Ocampo, sont d'une part l'idée d'un partenariat avec les peuples autochtones et d'autre part, une notion de développement fondée sur les droits de l'homme et sur l'identité des peuples autochtones. L'Instance pourrait diriger les actions à mener au niveau national en faveur des peuples autochtones pour cette deuxième Décennie. Des comités tripartites composés de représentants des gouvernements, des peuples autochtones et des organismes des Nations Unies pourraient également être mis en place au niveau des pays.

La représentante du Conseil du Traité indien international a mis en avant les dangers pour l'homme dus à l'empoisonnement de l'eau par le mercure à cause de l'implantation de multinationales peu soucieuses de l'environnement. Les enfants sont particulièrement exposés, a-t-elle affirmé. Elle a donc demandé à l'Instance d'inclure dans ses projets des actions pour lutter contre la présence de mercure dans l'eau.

Le représentant du Conseil mondial des églises a estimé que l'Instance devait proclamer une année internationale des langues autochtones. Pourquoi pas l'année 2006, ou une année suivante? a-t-il suggéré.

Le représentant de la Mission internationale pour la conservation a estimé qu'aider les peuples autochtones à protéger leurs terres, c'est participer à la conservation du patrimoine et des cultures. Les racines de la pauvreté des peuples autochtones sont souvent liées à la perte des terres ancestrales et des cultures traditionnelles. Il faut donc selon lui développer un agenda commun avec les peuples autochtones pour le respect des droits et la préservation des terres ancestrales.

*Au cours d'un dialogue* entre les membres de l'Instance et M. Ocampo, qui a suivi la déclaration du Sous-Secrétaire général, il a été émis le souhait que certains gouvernements n'acceptant pas certains paragraphes du projet de Déclaration sur les droits des populations autochtones en discussion à Genève, en particulier s'agissant du droit à l'autodétermination des peuples autochtones, soient sanctionnés. Il a été également demandé que soient renforcées les recommandations sur ce que pourraient être les stratégies novatrices visant à améliorer la vie des peuples autochtones.

La question de la finalisation du projet de Déclaration sur les droits des populations autochtones a également été abordée. Aux fins d'aboutir à un document complet, il a été souhaité que l'accent soit mis sur une coopération renforcée entre les parties prenantes, un mécanisme restant à trouver qui s'appuierait sur des normes qui, dans tous les cas, ne devront pas se situer en deçà de celles qui prévalent à l'heure actuelle.

Le faible engagement des gouvernements a aussi été noté, le sentiment dominant étant que, du point de vue législatif, l'Instance aurait plutôt reculé. La tenue d'un débat a été demandée afin de décider des conditions favorables à une intégration durable de la question autochtone dans les programmes de développement.

M. Ocampo a réagi à ces remarques en disant que la mise au point de la Déclaration des peuples autochtones était un processus long et difficile. C'est pourquoi, il a plaidé pour l'ouverture rapide d'un dialogue de haut niveau destiné à régler les difficultés majeures les plus urgentes. Il faut aussi faire en sorte que les programmes pertinents avancent durant cette nouvelle Décennie. Dans ce cadre, la première activité doit être de s'appuyer sur le réseau des ONU pour sensibiliser les peuples et leurs gouvernements aux objectifs de la deuxième Décennie, a-t-il dit. Les questions liées à l'appui aux programmes nationaux en place doivent passer par un système tripartite associant les gouvernements, les communautés autochtones et les équipes des Nations Unies sur le terrain. Dans un tel cadre, les institutions de l'ONU concernées doivent servir de catalyseur à l'effort conjoint des gouvernements et des peuples autochtones du monde. Et pour que cet effort reçoive toute l'attention qu'il mérite, nous sommes d'avis que des bureaux nationaux de statistiques doivent être établis afin de regrouper des données sur les conditions de vie de ces peuples.

Le représentant de Habitat Pro, une association péruvienne, a expliqué que, sans l'apport du bilinguisme, les enfants des peuples autochtones de son pays et d'Amérique latine en général grandissaient dans la plus grande confusion identitaire. Des modes d'éducation particuliers et enrichissants disparaissent avec la migration sociale des jeunes démunis vers les villes, jeunes qui n'ont d'autres alternatives finales que de rejoindre les gangs sévissant dans les taudis. L'indifférence à l'égard du sort de cette population acculturée est quasi totale en ces temps de mondialisation. L'Instance doit considérer cette réalité de manière concrète, en prenant la mesure de phénomènes socioéconomiques qui conduisent à la disparition de l'éducation bilingue de nos populations.

Le représentant du peuple Kechua du Pérou a lancé un appel en direction des gouvernements pour qu'ils n'oublient pas son peuple, qui, a-t-il dit, ne demande qu'à pouvoir survivre.

La représentante des organisations autochtones du Chili et de la Corporation des femmes Mapuches a estimé qu'il fallait maintenant passer de la négation des spécificités des peuples autochtones à la reconnaissance. Elle a demandé la mise en place d'une éducation interculturelle dans tous les pays en prenant en compte les diversités culturelles des peuples autochtones.

Le représentant du Caucus des autochtones africains a demandé que les États veillent à ce que les sages des peuples autochtones soient entendus lors de toute décision concernant la mise en place des programmes d'éducation. Il a demandé aux institutions des Nations Unies d'augmenter leur appui financier à des politiques d'éducation de qualité pour les peuples autochtones mises sur pied avec la participation pleine et entière des peuples autochtones eux-mêmes.

\* \*\*\* \*